

PROFIL DES FEMMES CONTREVENANTES

Analyse des données du *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*

Mylène Boutet¹, Gisèle Lafond² et Jean-Pierre Guay, Ph.D³.

Améliorer la connaissance des femmes contrevenantes en tant que clientèle atypique constitue un enjeu majeur dans une prestation de services efficiente et efficace. À l'occasion de la recherche réalisée en 2001 sur le *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec*, la passation d'un questionnaire de 161 questions, auprès d'un échantillon de 1 726 répondants répartis dans 11 établissements de détention et 20 directions de l'évaluation et des services en milieu ouvert (DESMO) du Québec, a permis de dégager certaines caractéristiques spécifiques aux 161 femmes contrevenantes faisant partie de l'échantillon. La présente analyse tend à mettre en lumière les particularités propres à la clientèle féminine dans les services correctionnels. Bien que les relations soient statistiquement faibles, les résultats révèlent que les femmes ont connu davantage de problèmes familiaux, qu'elles semblent avoir été confrontées à des relations conjugales empreintes de violence de sorte que tous les indicateurs de détresse psychologique sont significativement plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Parmi les services ou programmes dont elles souhaiteraient bénéficier, tous les volets relatifs à l'intégration du marché du travail s'inscrivent d'une façon prioritaire.

Pour les services correctionnels du Québec, la gestion de la clientèle correctionnelle féminine constitue une préoccupation importante qui s'est actualisée de façon ponctuelle au cours des années. Ainsi, en 1997, un groupe de travail était formé afin de revoir la prestation de services pour les femmes contrevenantes en milieu fermé. Le rapport alors produit résume les principales caractéristiques des femmes incarcérées de la façon suivante : âgées de 34 ans, peu scolarisées, peu ou pas d'expériences de travail, vivant de l'aide sociale, ayant connu les abus sexuels, la violence familiale et conjugale, la toxicomanie et la pharmacodépendance. Les besoins énumérés étaient davantage liés à leur condition de femmes qu'à leur agir criminel (Rapport du groupe de travail, 1998).

¹ Mylène Boutet, assistante à la recherche au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), été 2006 et étudiante à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

² Gisèle Lafond, agente de recherche à la Direction générale des services correctionnels du Québec (MSP).

³ Jean-Pierre Guay, professeur adjoint à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Bien que le degré d'implication des femmes dans les activités criminelles au Canada soit relativement faible comparativement à celui des hommes, il n'en demeure pas moins qu'en 2004 les femmes représentaient 17 % des adultes inculpés d'infraction au *Code criminel*, ce qui correspond à une hausse de 14 % par rapport à 1977 (Statistique Canada, 2006). Selon Statistique Canada, en 2003-2004, la probation a été la peine la plus sévère chez 40 % des femmes reconnues coupables d'une infraction, comparativement à 29 % dans le cas des hommes. De plus, les femmes étaient moins susceptibles que les hommes d'être condamnées à l'emprisonnement, soit 26 % comparativement à 38 % pour la clientèle masculine.

Au Québec, les statistiques sur la criminalité en 2004 révèlent que les femmes ont été dénombrées dans 17 % des événements criminels (MSP, 2004). En 2002, elles représentaient un peu plus de 15 % des auteurs présumés d'infractions au *Code criminel*, proportion qui était stable depuis 1997. Quant à leur présence dans les services correctionnels du Québec, les dernières données obtenues auprès de l'Infocentre correctionnel font état d'une proportion de 6 % de femmes en milieu fermé comparativement à 94 % d'hommes et de 13 % en milieu ouvert par rapport à 87 % d'hommes.

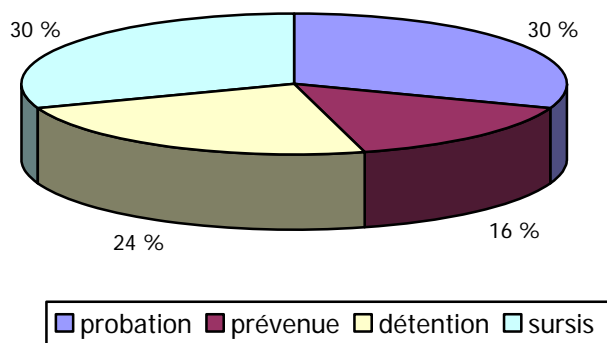
Dans la perspective de contribuer à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, les services correctionnels du Québec doivent disposer d'une connaissance de pointe de la clientèle qui leur est confiée, y compris les clientèles spécifiques telles les femmes. D'ailleurs, la *Loi sur le système correctionnel du Québec*⁴ stipule que les programmes et services offerts par les services correctionnels prennent en compte les besoins propres aux femmes. Dans ce contexte, l'analyse des réponses fournies par les femmes lors de la recherche sur le portrait de la clientèle correctionnelle du Québec réalisée en 2001 (Robitaille, Guay et Savard, 2002) constitue un premier exercice permettant de déterminer les caractéristiques et les besoins ou services requis. En ce sens, les auteurs du rapport de cette recherche suggéraient en conclusion que certains sous-ensembles de contrevenants, dont les femmes, fassent l'objet d'une étude plus poussée.

⁴ Article 21 de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*, L.Q. 2002, c.24

Méthodologie

Sélectionnés au hasard parmi la liste complète des institutions du Québec, 11 établissements de détention et 20 DESMO ont été visités lors de la recherche de 2001. Dans ces sites, l'équipe d'intervieweurs temporaires, engagés par la Société de criminologie du Québec, ont administré un questionnaire de 161 questions fermées lors d'entrevues avec chacun des 1 726 sujets de l'étude. Toutefois, en raison d'un nombre considérable de valeurs manquantes chez certaines variables, il a été jugé opportun, dans la présente analyse, de retenir 1 710 sujets. De ce nombre, 902 proviennent du milieu ouvert (52,7 %), dont 511 en probation et 391 en sursis; 808 sont issus du milieu fermé (47,3 %), dont 378 prévenus et 430 condamnés. Les femmes représentent une proportion de 9,4 % alors que 1 549 répondants étaient de sexe masculin. Cette proportionnalité correspond à la situation présentée dans les rapports des statistiques correctionnelles annuelles (MSP, 2000-2001). Le graphique I présente la répartition des femmes selon les mesures correctionnelles.

Graphique I. La répartition des femmes selon les mesures correctionnelles



Par contre, comme l'indique le tableau I, deux relations de faible force se dégagent de la répartition générale de la clientèle correctionnelle : les répondants soumis à un emprisonnement avec sursis sont, dans une plus forte proportion, des femmes, alors que ceux en détention préventive sont davantage des hommes.

Tableau I. Comparaison entre le sexe des répondants et la mesure correctionnelle

	Pourcentage		phi	n
	femmes	hommes		
Est soumis à un sursis	30,4	22,1	0,058 *	1710
Est en détention préventive	15,5	22,8	-0,051 *	1710

* = $p \leq 0,05$

Parmi la clientèle féminine interrogée, la moitié est âgée entre 26 et 40 ans (49,7 %). Plus précisément, la moyenne d'âge s'établit à 36 ans. Elles sont majoritairement célibataires dans une proportion de 53,8 %. Leur langue maternelle est le français (84,8 %) ou le créole (28,6 %). Bien que 86,8 % soient catholiques et 33,3 % de religion anglicane, 66,2 % des femmes se disent non pratiquants.

Les éléments abordés dans ce questionnaire concernaient les caractéristiques sociodémographiques, psychosociales, conjugales et familiales. Puisque celui-ci portait très peu sur la criminalité de l'individu, les réponses fournies par les répondantes ont été jumelées à leurs dossiers correctionnels issus du système DACOR (dossiers administratifs correctionnels) de la Direction générale des services correctionnels (DGSC). Comme le mentionnent les auteurs du *Portrait* de 2001, il faut toutefois user de prudence avec ces renseignements : « les informations contenues dans les dossiers officiels sont parfois incomplètes et comportent généralement leurs propres sources d'erreurs » (Robitaille, Guay & Savard, 2002).

De façon générale, les résultats suivants correspondent aux caractéristiques des femmes interrogées selon leurs propres affirmations. Toutefois, lorsque des relations statistiquement significatives ont été établies, elles sont présentées sous forme de tableaux, comparant ainsi les femmes et les hommes.

Résultats et discussion

Différents facteurs non criminogènes sont significativement associés aux femmes contrevenantes dont les relations interpersonnelles et affectives. Le tableau II présente les

différentes associations entre les femmes et leurs relations avec leur conjoint, leur famille, leurs enfants et leurs amis.

Tableau II. Comparaison entre les femmes et les hommes selon leurs relations interpersonnelles

	Pourcentage		phi	n
	femmes	hommes		
Pays de naissance de la mère : Canada	91,8	86,3	- 0,127 **	1710
Victime de discrimination par les employés des SCQ	0,00	14,9	- 0,133 **	381
Témoin de conflits ethniques	5,3	44,2	- 0,224 **	216
A une bonne relation avec la mère	65,6	80,2	- 0,105 **	1608
Victime de violence de la part des frères et des sœurs	21,1	12,2	0,077 **	1561
Témoin de violence entre les parents et les enfants	33,1	25,7	0,049 *	1616
A été victime d'un abus sexuel	53,2	23,3	0,199 **	1683
Fugues antérieures	40,3	28,6	0,074 **	1696
Intimider, menacer, frapper	20,3	31,3	- 0,070 **	1685
Se bagarrer	20,4	39,7	- 0,116 **	1688
Blessé ou maltraiter les animaux	3,2	13,6	- 0,091 **	1689
A une relation conjugale	67,5	58,0	0,056 *	1680
A cohabité avec le conjoint	91,8	83,6	0,066 **	1692
Violence envers le conjoint	54,8	43,6	0,067 **	1565
Violence de la part du conjoint	68,8	48,6	0,119 **	1627
A des enfants	75,5	53,6	0,128 **	1697
A fait preuve de violence envers ses enfants	15,8	8,9	0,079 *	932
A abusé sexuellement d'un enfant	0,00	5,6	- 0,074 **	1691
Présence d'amis	77,5	87,0	- 0,080 **	1701
Amis ayant des démêlés avec la justice	54,1	70,4	- 0,098 **	1453
Sport comme loisir favori	7,5	26,2	- 0,127 **	1710

* = $p \leq 0,05$

** = $p \leq 0,01$

Le profil des femmes lié à la citoyenneté démontre que, majoritairement, leur mère est née au Canada et qu'elles n'ont pas été victimes ou témoins de discrimination en raison de leur nationalité. Durant l'adolescence, les femmes semblent avoir eu une moins bonne relation avec leur mère et ont davantage été victimes ou témoins de violence dans leur famille. Au regard des répondants ayant révélé avoir été victimes d'un abus sexuel, la proportion de femmes (53,2 %) est nettement supérieure à celle des hommes (23,3 %). Même si elles avaient moins de troubles de comportement à l'adolescence que les hommes, elles ont davantage fait de fugues durant cette période.

Pour ce qui est de leur situation conjugale lors de l'arrivée dans les services correctionnels, les femmes témoignent, de façon significative, de la présence de violence de la part de leur conjoint à leur égard. Bien que les répondants qui ont eu des enfants soient surtout des femmes, il est possible d'observer que ces dernières ont davantage fait preuve de violence envers l'un des leurs. Par contre, elles n'ont pas abusé sexuellement d'un enfant, alors que 5,6 % des hommes ont déclaré l'avoir fait.

Finalement, des relations significatives dénotent que les femmes avaient moins d'amis que les hommes lors de leur arrivée dans les services correctionnels et, ainsi, moins d'amis qui ont des démêlés avec la justice que la clientèle masculine.

En ce qui a trait à l'emploi, à l'instruction et à la situation financière, certaines relations ont pu être établies comme le démontre le tableau suivant.

Tableau III. Comparaison entre les femmes et les hommes selon les situations scolaire et financière

	Pourcentage		phi	n
	femmes	hommes		
Sait lire	99,4	96,4	0,049 *	1707
Sait écrire	98,1	94,2	0,050 *	1706
Se considère comme étant apte au travail	72,6	83,7	- 0,085 **	1690
Avait un travail lors de la prise en charge	27,7	47,3	- 0,114 **	1679
Source de revenu : aide sociale	36,6	15,6	0,161 **	1710
Source de revenu des parents : travail	70,2	79,9	- 0,069 **	1710
Source de revenu des parents : aide sociale	20,5	11,0	0,085 **	1710
A des épargnes	10,8	17,8	- 0,054 *	1677

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$

Même si les femmes savent davantage lire et écrire que les hommes, seulement 27,7 % occupaient un emploi lors de leur prise en charge par les services correctionnels, en plus de se considérer moins aptes au travail que les répondants de sexe masculin. Tout comme leurs parents, leur principale source de revenu est l'aide sociale et elles sont moins susceptibles que les hommes de déclarer des épargnes.

Plusieurs indicateurs relatifs à la santé mentale et aux habitudes de consommation sont associés au sexe des répondants, comme le démontre le tableau IV.

Tableau IV. Relations entre le sexe des répondants et les problèmes de consommation et de santé mentale

	Pourcentage		phi	n
	femmes	hommes		
A des problèmes émotionnels ou psychologiques	36,3	29,2	0,045	1679
A reçu le conseil de consulter un professionnel	47,2	36,3	0,065 **	1699
A reçu un diagnostic	78,3	66,1	0,080 *	873
A reçu une médication	44,7	31,5	0,082 **	1688
A été hospitalisé	30,8	18,8	0,088 **	1682
A tenté de se suicider	47,2	33,3	0,087 **	1497
A consommé de l'alcool	63,3	74,1	0,072 *	1695
A déjà suivi une cure de désintoxication	56,2	47,0	0,052 *	1577
Se considère comme étant un joueur compulsif	4,1	9,8	- 0,057 *	1290
Jeu de hasard favori : loterie	30,4	20,5	0,070 **	1710
bingo	6,2	1,0	0,124 **	1710
vidéopoker	5,6	14,4	- 0,075 **	1710

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$

À propos de la santé mentale, une proportion plus élevée de femmes que d'hommes éprouve des troubles d'ordre émotionnel ou psychologique, bien que cette relation ne soit pas statistiquement significative. Par contre, de façon significative, une plus grande proportion de femmes a reçu une médication, a été hospitalisée et a tenté à ses jours par un geste concret. Bien que les hommes affirment consommer davantage d'alcool, un pourcentage plus élevé de femmes ont mentionné avoir suivi une cure de désintoxication. Par ailleurs, moins de femmes que d'hommes se considère comme des joueuses compulsives, et les jeux de hasard qu'elles privilégient sont le bingo et la loterie.

Tout comme dans le profil élaboré par le Centre canadien de la statistique juridique concernant les femmes au Canada (Statistique Canada, 2001), les présentes analyses confirment que la trajectoire correctionnelle des femmes diffère de celle des hommes. Le tableau V fait état de ces distinctions.

Tableau V. Comparaison entre les femmes et les hommes selon le profil de la criminalité

	Pourcentage		phi	n
	femmes	hommes		
Antécédents judiciaires juvéniles	20,9	36,4	- 0,095**	1675
Antécédents judiciaires adultes	55,3	72,0	- 0,106**	1692
Peine de pénitencier	9,6	15,8	- 0,051 *	1679
A déjà eu 25 chefs d'accusation ou plus	18,1	26,5	- 0,057 *	1678
A déjà eu 7 amendes ou plus	1,09	6,1	- 0,053 *	1660
A déjà eu un emprisonnement avec sursis	52,5	39,4	0,079 **	1677
A déjà eu une peine de détention	54,4	72,1	- 0,114**	1677
Délit le plus grave : délit sexuel	0,6	6,0	- 0,069**	1710

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$

Une proportion moins élevée de femmes que d'hommes a des antécédents judiciaires juvéniles ou adultes, elles ont moins de peines de détention et elles ont davantage bénéficié d'un emprisonnement avec sursis que la clientèle masculine.

En ce qui a trait à la prise en charge, les femmes ont exprimé leur appréciation des services correctionnels et leurs besoins en matière de programmes et de services. Ainsi, le tableau VI met en évidence les relations significatives, bien que généralement faibles, entre le sexe des répondants et les divers programmes et services susceptibles de les aider personnellement.

Tableau VI. Comparaison entre les femmes et les hommes selon les programmes et de services offerts lors de la prise en charge par les services correctionnels

	Pourcentage		phi	n
	femmes	hommes		
A confiance en son agent	90,4	78,8	0,091 **	1224
A le sentiment que son agent peut l'aider	85,8	78,3	0,057 *	1242
A bénéficié des démarches pour être dirigé vers des ressources	43,4	34,6	0,053 *	1457
Considère que ce qui a été fait jusqu'à maintenant est utile	76,3	67,9	0,053 *	1611
A rencontré son agent	80,6	72,8	0,052 *	1645
Référence à un professionnel pour un problème d'ordre émotionnel	59,2	45,4	0,081 **	1626
Conseils pour se sortir seul d'un problème de jeu ou de consommation	34,3	47,2	- 0,074 **	1215
Acquérir et maintenir de bonnes habitudes de travail	62,6	51,0	0,068 **	1634
Intégrer le marché du travail	61,7	50,5	0,066 **	1593
Recherche d'un emploi	51,0	42,3	0,051 *	1631

* = $p \leq 0,05$ ** = $p \leq 0,01$

Au cours de la prise en charge par la DGSC, une proportion plus élevée de femmes a établi un lien de confiance avec son agent et se sent assurée que ce dernier peut l'aider. Prioritairement, les femmes expriment leur besoin d'être dirigées vers un professionnel pour un problème d'ordre émotionnel ou psychologique. Viennent après, tous les programmes et services qui touchent à l'emploi, que ce soit la recherche, l'intégration du milieu du travail ou les bonnes habitudes à adopter dans un tel milieu.

Conclusion

Les auteurs du *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001* ont souligné l'importance d'étudier spécifiquement certains sous-ensembles de contrevenants ayant des besoins particuliers, dont les femmes. Par conséquent, les analyses précédentes viennent préciser à la fois les caractéristiques et les besoins que cette clientèle atypique a exprimés lors de la recherche de 2001. Il ressort principalement de ces résultats que les femmes sont issues de milieux dont la subsistance dépend de l'aide sociale, et des comportements violents sont notés entre parents et enfants et entre frères et sœurs. En outre, elles ont été victimes d'abus sexuels et se disent victimes de violence de la part de leur conjoint. Les indicateurs liés à la santé mentale suggèrent une détresse psychologique et émotionnelle davantage prononcée chez la clientèle féminine que masculine. Leur désir premier d'être dirigées vers un professionnel pour un problème émotionnel semble découler de cette situation particulière. Finalement, la trajectoire correctionnelle des femmes tend à refléter les caractéristiques psychosociales qu'elles présentent. Elles semblent moins susceptibles d'avoir une peine de détention, elles ont moins d'antécédents judiciaires et elles se trouvent davantage en milieu ouvert.

Toutefois, les présents résultats remontent à 2001 et sont issus d'un questionnaire auto-révélé portant sur un échantillon restreint de femmes (n = 161). Dans ce contexte, il importe de demeurer prudent que ce soit dans les affirmations ou dans les conclusions qui pourraient être formulées. Cependant, les résultats obtenues s'inscrivent dans la même foulée que les conclusions du profil des femmes au Canada réalisé par le Centre canadien de la statistique juridique en 2001.

En terminant, mentionnons qu'il serait opportun de maintenir à jour et d'actualiser les données concernant les femmes contrevenantes, compte tenu de l'évolution de la criminalité et des nouveaux phénomènes émergents dans la société actuelle tels les gangs de rue. À cet égard, l'emmagasiner systématiquement des données liées à la mise en place de l'outil actuariel d'évaluation devrait permettre de suivre les tendances et les caractéristiques propres à cette clientèle.

Références

COUSINEAU, M.M., LABERGE, D. et THÉORET, B. (1986). *Prisons et prisonniers : une analyse de la détention provinciale québécoise durant la dernière décennie*, Montréal, 450 p.

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2004). *Statistiques sur la criminalité au Québec en 2004*, Faits saillants, www.msp.gouv.qc.ca

Rapport du Groupe de travail (1998). *L'incarcération des femmes aux services correctionnels du Québec*, Direction générale des services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 20 p.

ROBITAILLE, C., GUAY, J-P. et SAVARD, C. (2002). *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la DGSC du Ministère de la Sécurité publique du Québec, 128 p.

Statistique Canada (2001). *Les femmes au Canada*, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, 20 p.

Statistique Canada (2006). *Femmes au Canada*, Rapport statistique fondé sur le sexe, Ottawa, 323 p.